Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201578-20251217-2025_12_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 17 décembre 2025

Date de convocation
11 décembre 2025

Date d'affichage
11 décembre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 8
Absents : 7
Procurations : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. GALGUEN, C. LE MOROUX, M. GUILLEMOT, H. KERSULEC, E. LE BORGNE, A.C ZUURBIER, N. COUTELLER, C. LE BARON,
Absent excusé : B. JAN (pouvoir à C. LE BARON), N. LE CAROFF (pouvoir à M. GUILLEMOT), K. DAUCE (pouvoir à C. LE MOROUX), P. LE DU, I. DI MAGGIO
Absents : G. MONNERIE, M. LE MADEC.
Secrétaire de séance : N. COUTELLER

2025-12-02

Réforme des redevances de l'Agence de l'eau au 1er janvier 2026

Depuis le 1er janvier 2025 une nouvelle redevance de l'Agence de l'eau a été instaurée :

- redevance performance assainissement collectif (= 0,084 € HT/m3 en 2025)

Les redevances performance eau potable et assainissement collectif sont modulés en fonction de la performance des services

Cette redevance est calculée en prenant le volume facturé aux abonnés multiplié par le taux voté par l'Agence de l'Eau (0.28€/m3 en 2026) multiplié par un coefficient de modulation.

Ce coefficient est estimé par la commune grâce à l'outil de simulation transmis par l'Agence de l'Eau.

Il est demandé au conseil de valider le coefficient de modulation de 0.30, de valider le tarif de (0.28*0.30) soit 0.084€ par m3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'appliquer sur la facture des abonnés :

- une contre-valeur de la redevance performance « des systèmes d'assainissement collectif », au taux de 0,084 € HT/m3 en 2026 (taux de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne * coefficient de modulation = 0,28 € HT/m3 * 0,3)

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

MAIRIE DE LE MOUSTOIR 22340